

**Commune de MONSTEROUX-MILIEU**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt deux

le 14 Décembre à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Décembre 2022.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14    Présents : 8    Votants : 8

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Jacques CLECHET, Aurélie COLAS, Valentine MAUCHERAT, Catherine PERRAT, Pierre SCHIFF.

ABSENTS ET EXCUSES : Magali DIDIER, Anaïs GAGNEUR, Laurent GALLOT, Max RIBAUD, Alexandra SERRE, Laurent VANDAELE.

**ORDRE DU JOUR** :

- ▶ Nouvelle proposition pour la poursuite du traitement des archives de la commune
- ▶ Rapport d'activités CC EBER 2021
- ▶ Déneigement
- ▶ Validation de principe pour le développement de l'effacement diffus de la consommation électrique des foyers sur notre commune proposé par la CC EBER
- ▶ Vidéoprotection devis et demande de subvention
- ▶ DM n°2
- ▶ Questions orales

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 15 Novembre 2022 et est adopté à l'unanimité.

**1. Modification de l'ordre du jour**

Compte tenu de l'horaire tardif de démarrage du conseil municipal, l'ordre du jour sera limité à deux points urgents :

- DM N°2
- Devis et subvention vidéoprotection

**Mise aux voix**

Adopté à l'unanimité (8 voix).

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DELIBERATION N°2022/37**

Il est proposé :

- De diminuer le compte 615231 (chapitre 011 - entretien voirie) de 8 000 €
- D'alimenter le chapitre 012 (charges de personnel) de 8 000 € suivant la répartition suivante
  - Compte 6218 (autre personnel extérieur) : 1 259 €
  - Compte 6413 (personnel non titulaire) : 2 726 €
  - Compte 6451 (cotisations URSSAF) : 4 015 €

Ceci permettra d'assurer le paiement des charges de personnel pour le mois de décembre.

**Mise aux voix**

Le rapport est validé à l'unanimité (8 voix).

OBJET : DEVIS VIDEOPROTECTION ET DEMANDE DE SUBVENTION DELIBERATION  
N°2022/38

Il est proposé de valider :

- Le devis de LBConseil de 4 350 € HT (5 220 € TTC) pour l'étude de faisabilité de la vidéoprotection sur l'axe RD37 et sur le site sportif
- Le principe des demandes de subvention auprès de la préfecture, de la région et du département.

**Mise aux voix**

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

**Fin du conseil municipal à 20h07**

---

Le Maire,

Denis MERLIN

